F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2024

1 place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris
Tel +33 (0)1 53 93 60 70
Fax +33 (0)1 45 63 88 34
Email dfk@fm-richard.fr - www.fm-richard.com

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Île-de-France
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Société anonyme au capital de 100 000€ - RCS Paris B 315 633 578 - TVA FR 35 315 633 578
Membre du réseau DFK International, association de cabinets indépendants

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

64, boulevard de Reuilly

75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE REFUGE DES CHEMINOTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos contrôles, nous nous sommes notamment assurés que les fonds dédiés ainsi que les provisions pour risques et charges ont été déterminés selon une approche constante. Nos vérifications ont consisté, sur la base des informations disponibles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles sont fondés les montants enregistrés et à examiner le processus ayant conduit à leur estimation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 23 avril 2025 par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 juin 2025

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Laurent MARIN

Bilan Actif

Période 01/01/24 au 31/12/24

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Edition du 16/05/2025

Devise Euro

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	BRUT	Amortissement et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	441 547	416 429	25 118	50 307
Immobilisations incorporelles en cours				0
Immobilisations corporelles				
Terrains Constructions	1 913 858		1 913 858	1 913 858
Installations techniques, matériel et outillage industriels	67 710 875	30 299 536	37 411 339	39 219 730
Autres immobilisationsen cours	3 104 108	2 732 596	371 512	360 152
Immobilisations corporelles	8 064 462	6 008 429	2 056 033	2 129 844
Immobilisations corporelles en cours	984 195		984 195	143 854
Avances et acomptes	2 711		2 711	8 685
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0		0	248 400
Immobilisations financières			0	
Participations et Créances rattachées	1 468		1 468	1 468
Autres titres immobilisés	1 500 000		1 500 000	2 000 000
Prêts	587 978		587 978	525 234
Autres	3 228		3 228	3 228
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	**84 314 429**	**39 456 990**	**44 857 439**	**46 604 760**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	0		0	178
Avances et acomptes versés sur commandes	55 919		55 919	30 345
Créances			0	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 167 131	0	2 167 131	2 137 408
Créances reçues par legs ou donations	0		0	0
Autres	341 233	48 524	292 709	240 358
Valeurs mobilières de placement	2 325 031		2 325 031	3 325 031
Disponibilités	5 789 149		5 789 149	4 438 522
Charges constatées d'avance	171 830		171 830	147 638
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	**10 850 292**	**48 524**	**10 801 768**	**10 319 480**
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV+ V)	**95 164 721**	**39 505 514**	**55 659 208**	**56 924 240**

Bilan Passif

Période 01/01/24 au 31/12/24

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Edition du 16/05/2025

Devise EURO

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	10 726 101	10 726 101
Réserves	895 590	895 590
Report à nouveau	701 931	473 086
Excédent ou déficit de l'exercice	148 179	228 845
Situation nette des activités propres (sous total)	**12 471 801**	**12 323 622**
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestions contrôlée	-70 812	811 394
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-1 953 957	-1 953 957
Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales	13 174	-882 206
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables		
Situation nette des activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico-sociales (sous-total)	**-2 011 595**	**-2 024 769**
Situation nette (sous total)	**10 460 206**	**10 298 853**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 966 638	8 453 020
Provisions réglementées	29 700	29 700
TOTAL I FONDS PROPRES/ FONDS ASSOCIATIFS	18 456 544	18 781 573
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	248 400
Fonds dédiés	3 352 249	3 110 586
TOTAL II FONDS REPORTES ET DEDIES	3 352 249	3 358 986
PROVISIONS		
Provisions pour risques	107 494	62 494
Provisions pour charges	568 926	534 519
TOTAL III PROVISIONS	676 420	597 013
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 455 324	26 805 806
Emprunts et dettes financières diverses	1 336 345	1 383 436
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 198 314	974 185
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 635 106	3 751 396
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	1 467 421	1 190 266
Produits constatés d'avance	81 486	81 579
TOTAL IV DETTES	33 173 996	34 186 668
TOTAL GENERAL (I+ II+ III+ IV)	55 659 208	56 924 240

Compte de Résultat en liste

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/2025
Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	99 591	112 255
Vente de biens et services	322 738	328 766
Ventes de prestations de services	477 496	428 536
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	32 215 169	31 525 824
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ressoures liées à la générosité du public		
Dons manuels		0
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts	365 066	80 759
de charges		
Utilisation des fonds dédiés	473 269	557 452
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels	36 595	32 155
Mécénat		
Legs et donations	386 869	519 441
Quote-part de dotations consomptibles virées au cpte de résultat		
Autres produits		
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	34 376 793	33 585 188
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	3 509 120	3 501 044
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	4 933 221	4 929 261
Impôts, taxes et versements assimilés	1 559 146	1 504 056
Salaires et traitements	13 818 736	13 537 020
Charges sociales	6 189 000	5 888 557
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	2 324 957	2 406 905
Dotations aux provisions	100 432	5 907
Report en fonds dédiés	714 932	1 430 828
Autres charges		
Autres charges sur legs et donations	985	2 944
Charges des comités	478 493	441 280
Autres	86 362	17 596
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	33 715 383	33 665 396
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	661 410	-80 208
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	76 256	2 329
Autres intérêts et produits assimilés	16 988	9464
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	93 244	11 793
CHARGES FINANCIERES :		
Intérêts et charges assimilées	1 042 312	1 050 610
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	1 042 312	1 050 610
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-949 068	-1 038 817

Compte de Résultat en liste-suite

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 16/05/2025

Devise EURO

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**-949 069**	**-1 119 025**
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opérations de gestion	76 005	318
Legs et donations		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
QP des subventions d'investissement virée au compte de résultat	486 383	486 383
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	562 388	486 701
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	106 061	19 519
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 061	19 519
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**456 327**	**467 182**
Impôts sur les bénéfices (VII)	7 316	1518
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	35 032 425	34 083 682
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	34 871 072	34 737 043
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	161 353	-653 361
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	499 914	479 700
TOTAL	**499 914**	**479 700**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	499 914	479 700
TOTAL	**499 914**	**479 700**

LE REFUGE DES CHEMINOTS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2024 :

Résultat (résultat comptable avant reprise n-2) : +161 353€

Le Résultat de l'activité sous contrôle, intégrant les reprises de résultats n-2, s'élève à : +161 353€

1. **FAITS MAJEURS**
   - 1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité
   - 1.2 Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice
   - 1.3 Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice
   - 1.4 Evénements postérieurs à la clôture

2. **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**
   - 2.1 Organisation comptable
   - 2.2 Principes comptables retenus par l'Association
   - 2.3 Détermination du résultat
   - 2.4 Immobilisations et amortissements
   - 2.5 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement et autres titres
   - 2.6 Créances usagers et autres créances
   - 2.7 Subventions d'investissement
   - 2.8 Provisions pour risques et charges
   - 2.9 Fonds dédiés
   - 2.10 Provision pour congés annuels, RTT et Compte épargne temps
   - 2.11 Legs et donations et fonds reportés
   - 2.12 Cotisations
   - 2.13 Contributions volontaires en nature

3. **INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT**
   - 3.1 Résultat comptable
   - 3.2 Résultat de gestion contrôlé et résultat sous contrôle des tiers financeurs

4. **AUTRES INFORMATIONS**
   - 4.1 Effectif
   - 4.2 Engagements hors bilan donnés et reçus
     - 4.2.1 Emprunts garantis par des sûretés réelles
     - 4.2.2 Autres engagements donnés
   - 4.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs
   - 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

LE REFUGE DES CHEMINOTS

1. FAITS MAJEURS

1.1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

L'Association « LE REFUGE DES CHEMINOTS », fondée en 1926 et reconnue d'utilité publique par décret du 2 janvier 1930, a pour but d'acquérir, de créer et de gérer des maisons de retraite et de repos dont certaines peuvent comporter des sections de cure médicale.

Elle réunit dans un climat d'amitié des personnes qui, soit dans leur vie professionnelle, soit par d'autres approches, marquent l'intérêt pour le milieu ferroviaire.

Elle offre à ses membres des possibilités de séjours ou de retraite, en associant les générations et en aidant à vaincre la solitude des personnes âgées.

Les moyens d'action de l'Association sont les maisons dont elle assure la gestion, le bulletin périodique, l'activité des comités locaux, les réunions, les conférences, l'organisation de séjours dans ses résidences er de voyages extérieurs à l'occasion de réunions de ses membres pour des motifs de propagande.

La liste des établissements et services au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Etablissement	Localisation	Type d'établissement	N° Finess	Nb de places autorisées au 31/12/2023	Nb de places autorisées au 31/12/2024
Georges Rosset	Rambouillet	EHPAD	780701652	80	80
André Louis Bienvenu	Mouans-Sartoux	EHPAD	060021029	89	89
Lou Casteig	Salies de Béarn	EHPAD	640786836	78	78
Le Val de l'Eve	Saint-Nazaire	EHPAD	440009421	80	80
La Forêt	Bagnoles de l'Orne	EHPAD	610781569	72	72
L'Orangerie	Ivry-sur-Seine	EHPAD	940012339	142	142
Bon Repos	La Montagne	EHPAD	440003069	53	53
Val de Courance Services	Saint-Nazaire		-	-	-

1.2 Modifications du périmètre de l'association intervenues au cours de l'exercice

Aucune modification majeure du périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

1.3 Autres faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

L'Association a versé en 2024 les revalorisations salariales suivantes :

- la revalorisation Ségur 1 applicable au personnel des ehpads
- la revalorisation Ségur 2 applicable aux aides-soignants, aux infirmiers, infirmiers coordinateurs et kinésithérapeute
- la prime Grand âge applicable aux aides-soignants, aux aides médico-psychologique et accompagnants éducatifs et sociaux
- l'indemnité applicable aux médecins.

Les ARS ont financé les mesures à hauteur de 2 292 625€.

Des crédits non reconductibles ont été alloués par les ARS en soutien aux ESMS en difficultés pour 246 600€ (Ehpad Georges Rosset et Ehpad le Val de l'Eve).

Les établissements ont bénéficié d'une aide financière de l'Etat dans le cadre du bouclier tarifaire en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix de gaz. Cette aide s'élève à 191 600€ (au titre du 2ème semestre 2023 et du 1er semestre 2024).

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas eu connaissance d'évènements susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes annuels de l'association et les états financiers de l'année 2024 pris dans leur ensemble.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Organisation comptable

L'Association LE REFUGE DES CHEMINOTS présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont rattachés sous le contrôle des tiers financeurs.

La tenue de la comptabilité de l'Association est centralisée au siège. La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (EHPAD).

2.2 Principes comptables retenus par l'Association

Les comptes 2024 sont élaborés et présentés conformément au règlement n°2014-03 du plan comptable général, au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement n° 2019-04 de l'autorité des normes comptables (ANC) relatif aux activités sociales et médico-sociales.

L'article R.314-5 du Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F) prévoit que la liste des comptes qui doivent être obligatoirement ouverts dans les établissements gérés par une personne morale de droit privé est fixée par arrêté, les comptes non prévus étant ouverts conformément au plan comptable général.

Le plan comptable applicable « aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (ESMS) relevant du I de l'article L. 312-1 du C.A.S.F » pour les comptes clos au 31 décembre 2021 est celui mis à jour par l'arrêté du 23 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.3 Détermination du résultat

Le résultat comptable est composé :

- du résultat définitivement acquis des activités en propre, comprend les opérations liées à l'animation du projet associatif, la gestion de la trésorerie globale, le suivi des projets d'ouverture de nouveaux établissements et la formation.
- des résultats sous contrôle des tiers financeurs.

L'ensemble des établissements sont sous contrôle des ARS ou du Conseil Départemental qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF.

2.4 Immobilisations et amortissements

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les acquisitions de logiciels.

Les **immobilisations corporelles** regroupent les terrains, les constructions, les agencements, le matériel... Les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles intègrent le prix d'achat, mais également des frais accessoires (honoraires d'architectes, de géomètre experts, assurances dommages ouvrages, intérêts liés au financement du projet...).

L'Association applique le règlement ANC 2018-06 sur les actifs.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale du bien (Construction 15 à 60 ans ; agencements et installations 10 à 15 ans ; matériel et outillage 10 ans ; matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans et matériel de transport 5 ans).

Par ailleurs, des amortissements dérogatoires peuvent être comptabilisés sur certains sites pour tenir compte de leur réalité économique ainsi que des exigences des tiers financeurs.

Les dépréciations des immobilisations : une dépréciation est constatée dès lors que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable et que cet écart est significatif.

2.5 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement et autres titres

Les valeurs brutes de placement détenues par l'Association sont des produits sécurisés (compte à terme, SICAV...)

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6 Créances usagers et autres créances

Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. C'est le cas lorsque les tutelles contestent le règlement de certaines créances antérieures.

2.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement correspondent aux fonds attribués par l'ARS ou le Conseil Départemental afin de financer des immobilisations. Elles sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les investissements qu'elles financent.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'Association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste incertain. Il s'agit notamment des provisions pour départ en retraite, des provisions pour litiges...

Les provisions pour départ en retraite sont constituées avec ou sans accord des autorités de tarification pour couvrir ces charges futures des indemnités de départ en retraite. Les provisions calculées s'élèvent à 568 925.84€ au 31 décembre 2024.

Elles sont constituées pour tous salariés présents au 31 décembre de l'année. La méthode retenue dans le cadre du calcul de cet engagement est la méthode rétrospective des unités de crédit projetés. Cet engagement représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie. De manière plus précise, cet engagement a été appréhendé en prenant en compte :

- Les dispositions de la convention collective « FEHAP 1951 »,
- L'hypothèse d'un départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- L'application d'un taux de charges sociales et fiscales de 52%
- Un faible turn-over au sein de l'Association,
- Un taux d'actualisation de 3.41% correspondant à la moyenne du taux IBOXX à la fin des trois derniers exercices.

2.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources dédiées par le financeur à des projets défis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée.

Les fonds reçus en cours d'exercice et non utilisé à la clôture sont portés au bilan dans les comptes de fonds dédiés par le biais d'un compte de charge intitulé « Reports en fonds dédiés ». Ce compte figure sur une ligne distincte en charges d'exploitation du compte de résultat.

A l'inverse, quand des fonds reçus lors d'un exercice antérieur ont été utilisés au cours de l'exercice conformément aux engagements pris, les fonds sont rapportés au compte de résultat par le biais de comptes de produits : « Utilisations des fonds dédiés ». Ces comptes figurent également sur une ligne distincte en produits d'exploitation du compte de résultat. (cf. le Tableau de Suivi des fonds dédiés).

2.10 Provision pour congés annuels, RTT et Compte épargne temps

Les provisions pour congés annuels : l'Association enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices. Cette provision couvre les droits acquis par les salariés, tant au titre des congés payés que des congés d'ancienneté.

2.11 Legs et donations et fonds reportés

Les legs ou donations sont comptabilisés à leur acceptation par le Conseil d'Administration, en fonction de la nature de la libéralité, en contrepartie d'un produit d'exploitation. Il en ressort la création des rubriques suivantes :

- à l'actif immobilisé : « biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » ;
- à l'actif circulant : « créances reçues par legs ou donations » ;
- en produits : « Legs et donations » ;
- en charges : « Autres charges sur legs et donations » dans la rubrique « Autres charges ».

A la clôture de l'exercice, les opérations des legs et donations acceptées au cours de l'exercice mais qui n'ont pas donné lieu à un encaissement sont neutralisés dans le compte de résultat. Le montant de l'encaissement attendu du legs est inscrit au passif du bilan en « fonds reportés ».

LE REFUGE DES CHEMINOTS

La rubrique « legs et donations » figurant en produit du compte de résultat se décompose comme suit:

Produits	Montants
Le montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	2 016
Cession issues des legs ou donations	384 853
Utilisation des fonds reportés	248 400
Charges	**Montants**
VNC des biens reçus par legs ou donation	- 248 400
Solde la rubrique	386 869

2.12 Cotisations

Les cotisations sont enregistrées en produits lors de leurs encaissements.

2.13 Contributions volontaires en nature

Concernant le bénévolat, il s'agit pour le Refuge des Cheminots de l'ensemble des administrateurs et des bénévoles au sein de l'association et des comités. Le taux horaire retenu est 36€.

Les données 2024 vous sont présentées ci-après :

- Administrateurs : 2 691 heures valorisées à 96 876€
- Membres des comités : 11 195.50 heures valorisées à 403 038€

3. INFORMATIONS RELATIVES A LA FORMATION DU RESULTAT

3.1 Résultat comptable

Le résultat comptable de l'association se décompose ainsi :

Rubriques	G Rosset	AL Bienvenu	Lou Casteig	Val de l'Eve	La Forêt	Orangerie	Bon Repos	Val de Courance Services	Siège	*Ret. Compt.*	Total
Total Produits	4 478 770	5 335 362	4 035 762	4 553 479	4 597 157	8 614 776	2 273 483	87 449	2 205 401	*-900 814*	35 280 825
Total Charges	4 662 281	5 063 698	4 148 959	4 507 202	4 521 383	8 564 105	2 407 988	154 293	1 996 138	*-906 574*	35 119 472
Résultat Comptable	**-183 511**	**271 664**	**-113 197**	**46 277**	**75 775**	**50 671**	**-134 505**	**-66 844**	**209 262**	*5 759*	**161 353**

Les comptes de l'Association sont présentés en neutralisant les écritures intra-structure, soit :

-les produits sont diminués des frais de siège enregistrés par le siège (875 303€) ainsi que des quote-part des subventions du siège virées au résultat (25 511€)

- les charges sont diminuées des frais de siège enregistrés par les établissements (875 303€) et des subventions accordées par le siège aux établissements (31 271€).

En conséquence, l'Association Le refuge des Cheminots enregistre un excédent total d'un montant de

+161 353€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3.2 Résultat de gestion contrôlée et résultat sous contrôle des tiers financeurs

Rubriques	G. Rosset	AL Bienvenu	Lou Casteig	Val de l'Eve	La Forêt	L'Orangerie	Bon Repos	Total
Résultat comptable	**-183 511**	**+271 664**	**-113 197**	**+46 277**	**+75 775**	**+50 671**	**-134 505**	**+13 174**
Reprises de résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat affectable hors siège	**-183 511**	**+271 664**	**-113 197**	**+46 277**	**+75 775**	**+50 671**	**-134 505**	**+13 174**

Après la prise en compte du résultat du siège et Val de Courance Services, le résultat affectable s'élève à **+161 353 €.**

La définition de ces deux niveaux de résultat a été rappelée précédemment (paragraphe 2.3).

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif de l'association s'élève à 376 salariés (dont 34 cadres).

4.2 Engagements hors bilan donnés et reçus

4.2.1 Emprunts garantis par des sûretés réelles

L'Association a bénéficié de la garantie de collectivités territoriales :

- EHPAD Georges Rosset :
  - Promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang et sans concurrence pari-passu sur prêt PLS octroyé par le CE île de France pour un montant de 3 308 K€
  - Caution ou garantie à 1ère demande- Société Sogama pour un montant de 309 K€.

- EHPAD André Louis Bienvenu :
  - Garanties concédées à hauteur de 50% par la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence et à hauteur de 50% par le département des Alpes-Maritimes pour un montant total de 8 283 K€.

- EHPAD Lou Casteig :
  - Garantie concédée à hauteur de 100% par le département des Pyrénées-Atlantiques pour un montant de 4 000 K€.

- EHPAD Le Val de l'Eve :
  - Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune de Saint-Nazaire et à hauteur de 50% par le département de Loire-Atlantique pour un montant de 6 541 K€.
- EHPAD La Forêt :
  - Promesse d'affectation hypothécaire de 1er rang et sans concurrence pari-passu sur prêt PLS octroyé par le CE île de France pour un montant de 1 280K€.
  - Caution ou garantie à 1ère demande- Société Sogama pour un montant de 264 K€.

- EHPAD L'Orangerie
  - Emprunt PLS avec la Caisse des dépôts et Consignations pour 10 800 k€- Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune d'Ivry sur Seine et à hauteur de 50% par le département du Val de Marne.
  - Emprunt PHARE avec la Caisse des dépôts et Consignations pour 3 800 K€. Garanties concédées à hauteur de 50% par la Commune d'Ivry sur Seine et à hauteur de 50% par le département du Val de Marne.
  - Mise à disposition de l'Association à titre gracieux d'un terrain par l'AP HP (durée : 52 ans en intégrant les 2 ans de travaux)
  - Convention d'octroi de subventions par la Région Ile de France : 1 540 K€.
  - Convention d'octroi de subventions par le Conseil départemental : 2 028 K€.

- EHPAD BON REPOS
    - Emprunt PLS avec le Crédit Mutuel pour 1 614 829€-Garanties concédées à hauteur de 807 415€ par la Commune de la Montagne et à hauteur de 807 414€ par le Conseil Départemental de Loire Atlantique

4.2.2 Autres engagements donnés

L'Association a donné une garantie bancaire à 1ère demande au cessionnaire de la construction située sur la commune de Pornichet d'une valeur de 325 000€.

4.3 Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'Association

Les membres du Conseil d'Administration, du bureau, de l'Assemblée Générale, sont tous des bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat. Néanmoins, ils ont droit au remboursement des frais occasionnés par leurs activités de représentation de l'Association.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Le Président et le Trésorier n'étant pas rémunérés, la communication de cette donnée reviendrait à divulguer une information individuelle.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, facturé au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 55 578 Euros TTC.

Immobilisations

Période 01/01/24 au 31/12/24

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Edition du 16/05/2025

Devise Euro

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres immmobilisations incorporelles	441 547		
TOTAL Immobilisations Incorporelles	**441 547**		**0**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 913 858		
Constructions sur sol propre	13 927 964		
Constructions sur sol d'autrui	25 486 696		
Constructions installations générales	28 296 215		
Installations techniques et outillage industriels	2 990 935		113 173
Installations générales, agencements et divers	3 766 228		259 297
Matériel de transport	309 253		6 614
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 673 229		49 842
Immobilisations corporelles en cours	143 854		840 340
Avances et acomptes	8 685		2 711
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	248 400		
Total immobilisations corporelles	**80 765 317**		**1 271 977**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres participations	1 468		
Autres titres immobilisés	2 000 000		
Prêts et autres immovilisations financières	528 462		62 296
Total immobilisations financières	**2 529 930**		**62 296**
TOTAL GENERAL	83 736 794		1 334 273

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immmobilisations incorporelles			441 547	
TOTAL Immobilisations Incorporelles		**0**	**441 547**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			1 913 858	
Constructions sur sol propre			13 927 964	
Constructions sur sol d'autrui			25 486 696	
Constructions installations générales			28 296 215	
Installations techniques et outillage industriels			3 104 108	
Installations générales, agencements et divers			4 025 525	
Matériel de transport			315 867	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			3 723 071	
Immobilisations corporelles en cours			984 194	
Avances et acomptes		8 685	2 711	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		248 400	0	
Total immobilisations corporelles		**257 085**	**81 780 209**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations			1 468	
Autres titres immobilisés		500 000	1 500 000	
Prêts et autres immobilisations financières			590 758	
Total immobilisations financières		**500 000**	**2 092 226**	
TOTAL GENERAL		757 085	84 313 982	

Amortissements

Période 01/01/24 au 31/12/24

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Edition du 16/05/2025

Devise Euro

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immmobilisations incorporelles	391 240	25 189		416 429
TOTAL Immobilisations Incorporelles	**391 240**	**25 189**		**416 429**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	7 194 980	422 397		7 617 377
Constructions sur sol d'autrui	9 506 373	730 667		10 237 040
Constructions installations générales	11 789 792	655 326		12 445 118
Installations techniques et outillage industriels	2 630 783	101 813		2 732 596
Installations générales, agencements et divers	1 894 020	301 585		2 195 605
Matériel de transport	309 253			309 253
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 415 592	87 979		3 503 571
Emballages récupérables et divers				
Total immobilisations corporelles	**36 740 793**	**2 299 767**		**39 040 560**
TOTAL GENERAL	37 132 033	2 324 956		39 456 989

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immmobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations Incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Total immobilisations corporelles			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GENERAL			

Etat des Créances et Dettes

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/2025
Devise EURO

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	587 530	14 772	572 758
Autres créances immobilisées			
TOTAL de l'actif immobilisé :	**587 530**	**14 772**	**572 758**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Usagers	2 167 131	2 167 131	
Créances reçues par legs ou donations			
Personnel et charges sociales à récupérer	7 072	7 072	
Etat et autres collectivités publiques	13 172	13 172	
Confédérations, Fédérations, Asso. & organismes apparentés			
Débiteurs divers	54 299	54 299	
Total de l'actif circulant :	**2 241 674**	**2 241 674**	**0**
TOTAL GENERAL	2 829 204	2 256 446	572 758

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes auprès des étab.de crédit	25 455 324	1 516 251	5 202 664	18 736 409
Emprunt et dettes financières diverses	1 336 345	57 213	228 849	1 050 283
Dettes sur immo. Et comptes rattachés	0	0		
TOTAL :	**26 791 669**	**1 573 464**	**5 431 513**	**19 786 692**
Fournisseurs et comptes rattachés	1 198 314	1 198 314		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	3 050 825	3 050 825		
Etat et autres collectivités publiques	584 281	584 281		
Conf., Fédérations, Asso. & organ. Appar				
Autres dettes	1 467 421	1 467 421		
TOTAL	**6 300 841**	**6 300 841**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	33 092 510	7 874 305	5 431 513	19 786 692

Provisions inscrites au Bilan

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/2025
Devise EUROS

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges	62 494	45 000		107 494
Provisions pour indemnités de retraite	534 519	55 432	-21 025	568 926
Total	597 013	100 432	-21 025	676 420

Rubriques	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Provisions sur comptes clients	67 690	0	-67 690	0
Autres provisions pour dépréciation	48 524			48 524
Total	116 214	0	-67 690	48 524

TOTAL GENERAL	713 227	100 432	-88 715	724 944

Produits à Récevoir

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/2025
Devise EURO

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattchés	8 964
Personnel	
Organismes sociaux	48 928
Etat	(23 555)
Divers, produits à recevoir	16 995
Autres créances	175 285
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	21 138
TOTAL	247 755

Charges à Payer

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 16/05/2025
Devise EURO

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des étblissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 390
Dettes fiscales et sociales	1 915 162
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	6 259
TOTAL	2 374 756

Tableau des fonds dédiés

Période du 01/01/24 au 31/12/24

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Edition du 16/05/2025

Devise EURO

Variation des fonds dédiés Nature	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Subvention versée par l'autorité de contrôle pour une action définie	983 796	416 679	-342 063	1 058 412
Legs affecté par la commission d'engagement à des actions définies	307 958		-31 179	276 779
Contribution financière pour financer le renouvellement des immobilisations accordées par l'autorité de tarification.	1 715 435	292 253	-87 493	1 920 195
Contributions financières des autres organismes	103 397	6 000	-12 534	96 863
Total des Fonds dédiés	**3 110 586**	**714 932**	**-473 269**	**3 352 249**

Variation des fonds reportés Nature	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Legs Mme LARUE	92 000		-92 000	0
Legs Mr Oxarango	156 400		-156 400	0
Total des fonds reportés	**248 400**	**0**	**-248 400**	**0**

Tableau de variation des fonds propres

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Edition du 16/05/2025
Devise EURO

Variation des fonds propres sans droit de reprise	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de la consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	10 726 101				10 726 101
Réserves autres que sur Projets Associatifs	895 590				895 590
Report à nouveau	473 086	228 845			701 931
Excédent					
Excédent de l'exercice hors activités ESMS	228 845		148 179	-228 845	148 179
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme					
Provisions réglementées					
Total des Fonds propres sans droit de reprise	**12 323 622**	**228 845**	**148 179**	**-228 845**	**12 471 801**

Variation des fonds propres des activités ESMS	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution de la consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise					
Report à nouveau ESMS	811 394	-882 206			-70 812
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-1 953 957				-1 953 957
Subventions d'investissements affectés à des biens renouvelables					
Report à nouveau des charges rejetées					
Excédent de l'exercice de l'activité ESMS	-882 206		13 174	882 206	13 174
Total des fonds propres des activités ESMS	**-2 024 769**	**-882 206**	**13 174**	**882 206**	**-2 011 595**

TOTAL DES FONDS PROPRES	10 298 853	-653 361	161 353	653 361	10 460 206

F.-M. RICHARD
& ASSOCIÉS
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE REFUGE DES CHEMINOTS

64, boulevard de Reuilly

75012 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

LE REFUGE DES CHEMINOTS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2024

Conventions relevant de l'article L. 313-25 et R. 314-59 du Code de l'action sociale et des familles

Nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- *Nature et objet :*

  Rémunérations et avantages de toute nature versés aux administrateurs, dirigeants, et directeurs d'établissement, tant par la gestion contrôlée que par la gestion propre, soit directement ou indirectement par personne interposée.

  Modalités :

  La rémunération totale inscrite en charge durant l'exercice 2024 s'élève à 682 167 €. Les membres de leur famille n'ont perçu aucune rémunération ou avantage en nature au titre de l'exercice.

Paris, le 3 juin 2025

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Laurent MARIN